

## LETTRE AUX ADHERENTS

Bonjour à tous,

Quelques nouveautés de la Fédération au niveau national :

Suite à l'évolution des licences, (disparition des options vélo balade, vélo rando et vélo sport), ainsi que la suppression du certificat médical (CMNCI) dès la saison 2024, voici les dernières informations importantes :

**Cycloport** : Bien que la licence vélo sport n'existe plus, il sera toujours possible, pour les licenciés pratiquant des **cycloportives**, de fournir un certificat médical de non-contre indication (CMNCI) à la pratique du cyclisme en compétition. Cette information sera reprise sur le visuel de la licence pour vous permettre d'apporter un justificatif auprès des organisateurs de cycloportives. La pratique cycloportive continuera à être couverte dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

La feuille d'inscription Meylan cyclo a été quelque peu modifiée suite aux dernières informations de la FFCT ; veuillez bien prendre connaissance de celle-ci, et de bien cocher toutes les cases demandées. D'avance merci.

**Questionnaire de santé** : vous le trouverez en pièce jointe ; ce questionnaire vous est personnel. Par contre, sur votre feuille d'inscription Meylan cyclo, le paragraphe se référant au questionnaire de santé indiquant avoir pris connaissance des dispositions et recommandations fédérales en matière de santé sera obligatoirement à cocher.

**Notice d'information assurance** : vous la trouverez aussi en pièce jointe ; merci d'en prendre connaissance et de la signer avant de la remettre à Meylan cyclo.

**Type de pratique cyclisme** : cases à cocher.

**Adresses e-mail** : Merci de l'écrire très lisiblement ; elle permet à la fédération de vous faire parvenir votre licence.

Je vous rappelle aussi qu'avec votre identifiant et mot de passe qui vous est remis avec votre licence, vous avez accès à des informations sur votre licence, sur les assurances, et aussi plusieurs autres infos sur le site de la FFCT, espace licencié.

Maurice Martin.